

Compte-rendu de la réunion du conseil du 16 décembre 2019

Membres présents : Marie-Christine LOIGET, Martine SARRON, Marie-France VOLPI, Jacques BOITEUX, Vincent COURTY, Patrick GRAIZELY, Christian HERARD

Membres absents : Bernard LOIGET Laurent LARESCHE absents excusés.

Secrétaire de séance : Madame Martine SARRON est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h15

1. Validation du compte-rendu de la précédente réunion : le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération indemnité de conseil allouée aux comptables

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité de conseil du comptable de la collectivité pour le nouveau percepteur qui est arrivé en septembre.

Le Conseil municipal Décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Mickaël GOUGAT, Receveur Municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 30.49€

3. Délibération taxe d'assainissement 2020

Monsieur le Maire commente le budget d'assainissement pour cette année 2019.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la redevance d'assainissement pour l'année 2020 soit 84€ HT et le prix du mètre cube en 2020 soit 2.40€.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

4. Délibération attributions de compensation définitives 2019

M. le Maire présente la proposition d'attribution de compensation définitive pour l'année 2019 :

Attributions Compensation Fiscale /an	Comptabilité Secrétariat	Service technique	Eoliennes	AC Provisoires 2019	AC définitives 2019 perçues par la CCPSB (Cpte 73211)	AC définitives 2019 versées par la CCPSB (Cpte 739212)
+ 4472.00 €	+ 4 980.00 €			+ 6351.00 €		+ 9752.00 E

Il ressort du calcul que la Communauté de Communes **versera** de la commune de Charmoille la somme de 9 752.00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 présenté

5. Délibération destination des coupes de bois 2020

Monsieur le Maire fait lecture du courrier des Communes forestières du Doubs, suite aux problèmes liés au réchauffement climatique, comment gérer au mieux les forêts.

Monsieur le Maire présente la destination des coupes de bois 2020 proposée par Monsieur Christophe FAREY, garde de l'ONF.

Accord à l'unanimité pour la destination des coupes de bois 2020.

6. Délibération emprunt court terme relais auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt court terme relais dans l'attente des subventions 2020 pour pouvoir payer l'investissement 2019-2020.

Monsieur le Maire propose un emprunt court terme relais sur 2 ans d'un montant de 250 000 € auprès du Crédit Agricole.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour un emprunt court terme relais sur 2 ans d'un montant de 250 000 € auprès du Crédit Agricole.

7. Délibération encaissement chèques destruction camion de pompier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le camion de pompier Berliet a été détruit le 18 octobre 2019 par la société MN RECUP des Ecorces.

Le 21 novembre 2019 la Commune de Charmoille a reçu de la part de MN RECUP des Ecorces un chèque d'un montant de 240€.

Par ailleurs, la société d'assurance GROUPAMA a effectué un remboursement de l'assurance du camion de pompier pour un montant de 34.22€.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les deux chèques d'un montant de 240€ et 34.22€ pour encaissement.

8. Devis entretien fontaine

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ART DE PIERRES pour l'entretien de fontaine, remise en route des équipements de fontainerie saison 2020

Le montant du devis étant de : 275.50 €HT pour les deux interventions.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour l'entretien de fontaine saison 2020 d'un montant de 275.50€ HT.

DIVERS

- Vœux du Maire 2020 : 11 janvier 2020 à 18h30 (invitation Association les Voix du Dessoubre pour le bénévolat + 2 remerciements Daniel GROSJEAN et Danièle HUOT-MARCHAND + remise des prix du fleurissement)

- Courriers de remerciement :
 - pour la sortie à l'Ecomusée d'Alsace. (Madame HERTERT Roselyne et Monsieur Roger DUBIEF)
 - Famille CHOPARD suite au décès de Madame CHOPARD Marcelle
 - Famille MOUCHART suite à l'installation d'un lampadaire dans leur rue.
 - Conseil Départemental pour l'obtention du label « 2 fleurs » et le prix spécial « Courbet »
 - 1^{er} régiment d'artillerie pour avoir pu organiser des exercices aéroterrestre
 - Syndicat Apicole pour la location de la salle.
 - Remerciement du Club de randonneurs pour la subvention 2019

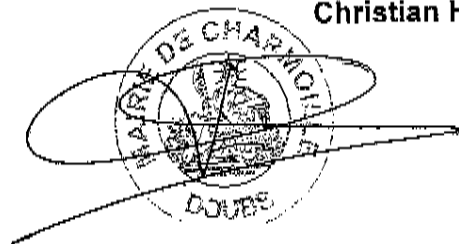
- Travaux atelier municipal : accord sur changement double vitrage et tôles de toit

- Les demandes de subventions seront établies lors de la préparation du budget 2020
 - Demande de subvention « Amis de l'Ecole », accord à l'unanimité du Conseil municipal
 - Demande de subvention « Judo Club » de Sancey : demande d'information sur le nombre d'enfants de Charmoille qui en font partie.

- Le Conseil municipal remercie Monsieur Jean-Pierre DEVILLERS pour sa création de sculpture en bois Sur les Côtes
 - ~~Madame ANGYAN a fait un livre en illustrant une rétrospective de la création de sculpture en bois Sur les Côtes~~

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire
Christian HERARD**



—
